

Ajuntament de Lleida

RECOMMENDATIONS DE LA MAIRIE DE LLEIDA SUR LES PROCEDURES ADMINISTRATIVES PROCEDURES DES AFFAIRES ETRANGERES:

- Durant l'État d'Alarme, le service de rendez-vous reste annulé.
- Les rendez-vous concertés antérieurement seront reprogrammés.
- Sont suspendus tous les délais, à la fois en question de procédure comme administrative.
- Ne vous préoccupez pas pour la validité de la documentation requise, les pénals, les ressources etc., n'expirent pas durant cette période.
- Les renouvellements des autorisations peuvent se réaliser à travers du programme Mercurio. Si tu n'as pas de certificat électronique, la procédure peut se réaliser á travers d'un représentant (d'un avocat(a)d'un manager où d'un diplômé(a)social), mais les délais pour les rénovations restent suspendus. C'est á dire vous pouvez présenter la demande de rénovation après la période de l'État d'Alarme même s'ils ont expirés.
- En cas d'exigences, la contribution de documents peut se faire à travers du web du Registre General Central. https://sede.administracion.gob.es/. Si tu n'as pas de certificat électronique, la procédure peut se réaliser à travers d'un représentant (d'un avocat(a), d'un manager(a) où d'un diplômé(a)social), mais les délais pour les contributions des documents restent aussi suspendus c'est à dire peuvent se présenter après la période de l'État d'Alarme, même s'ils ont expirés.
- Il n'est prévu aucun procès de régularisation express pour le travail au champ.
 TRES IMPORTANT N'ECOUTEZ PAS LES RUMEURS DE REGULARISATION
 MASSIVE. CONSULTEZ LES SOURCES OFFICIELLES.

Nationalité

Les examens CCSE et DELE ont été reportés. Pour consulter l'information actualisée sur les convocations : https://www.cervantes.es/

La Généralité de Catalogne a paralysé l'élaboration et la notification des rapports d'immigration (l'intégration pour la racine sociale, pour renouveler où modifier les autorisations de résidence temporaire où l'adaptation à domicile pour le regroupement familial).

PROCEDURES LABORALES:

Le Service de l'Emploi Public (SEPE) a annulé **le service téléphonique de rendez-vous**, les demandes se feront á travers du web:

https://sede.sepe.gob.es

El SEPE contactera la personne qui utilisera une fois la demande faite.

S'il s'agit d'une **ERTE**, la personne affectée ne doit faire aucune procédure, tout est géré par l'entreprise.

La Oficina de Treball de la Generalitat (OTG) offre l'attention téléphonique du lundi au vendredi de 8h á 14h au numéro gratuit 900 800 046. Pour plus d'information au : https://serveiocupacio.gencat.cat

Pour les questions de la **Renda Garantida**, **vous pouvez appeler** par téléphone gratuit au 900 400 012. Pour plus d'information, appelez à la Oficina de Treball de Lleida (OT) au 973 230 550 où envoyez un courriel électronique au : ot soc.lleida@gencat.cat

EN CAS DE DOUTE, ENVOYEZ UN COURRIEL ELECTRONIQUE AU:

acollida@paeria.es,LAISSANT VOTRE NOM ET UN DE TÉLÉPHONE DE CONTACT, ET UN

AVOCAT(A) DU SERVICE DE L'ORIENTATION EN MATIERE D'IMMIGRATION (SOE) VOUS

CONTACTERA PAR TÉLÉPHONE.